NOTARIS VALKENIERS

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN
ASBL BTV Organisme Agréé

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 16
1000 Bruxelles
Tél. 02-230 81 82
Fax 02-230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03-216 28 90
Fax 03-235 86 65

Bureau régional : BxL

V. réf. : _____
N. réf. : _____ RAPPORT N° AG/2012/03

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Uccle
Rue Cardon 9B
PROPRIETAIRE : Mr Mme Dassi
Adresse : _____
DEMANDEUR : T.E.S
Adresse : Quartier 12, 3300 Tirlemont
INSTALLATEUR : _____
Adresse : _____
TVA ou CI : _____

DISTRIBUTEUR : _____
Réf. : Ores Compteur n° 3411023
Index : 02,8 // 03,4

Date du contrôle : 23/12/2011 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :
(RGIE art. 270) ~~(RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)~~
Type d'installation : Nouvelle - ~~Extension - Modification - Temporaire - Renforcement~~ Type locaux : _____
Début travaux : Fondations ~~avant - après 1.10.81~~ - Installation électrique ~~avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86~~ _____
Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement 50 A
Câble alimt. tableau. princ. : 5 x 25 mm² Inter.gén. : type 4p 25
Type électrode de terre (boucle) ~~barres - piquets - conducteur horizontal~~ Schéma : TT _____
Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term. : 25 ; RA : 32 Ohm; RI tot >10 MOhm

DESCRIPTION : _____

Infractions constatées et/ou notes : Néo

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
Visite :
Le responsable du distributeur
Nom :
Signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION :
1. L'installation est conforme. Le DPDDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 23/12/2013 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.
2. L'installation n'est pas conforme.
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,

Form. 382B - 10/2001

Scanned with CamScanner